



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le six novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

**Étaient présents :** Mmes BAFFOY, BECHU, BERTHELOT Christine, BERTHELOT Isabelle, DAUVILLIERS, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, ROULLET, SONATORE et MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, CIRET, DAVIAUD, DELMAS, GAURAT, GIRARD, JOUSSON, LAROCHE, MATIGNON et POINCLOUX.

**Avaient donné pouvoir :** M. DELMOND à M. GIRARD, M. GUERIN à M. BERCHER, Mme QUEMENER à M. GAURAT, Mme SABY à M. CHANCLUD et M. SENET à Mme PASQUET.

**Étaient absents ou excusés :** Mmes BARAO-FERREIRA, DELAVEAU et PIEDFERRE, MM. BEAUVALLET et BEVILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. DELMAS.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	23
Pouvoirs :	5
Absents et/ou excusés :	5
Votants :	28
Quorum :	17

### CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 26 SEPTEMBRE 2024.

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

▪ **DÉCISION N° 24-287 DU 9 SEPTEMBRE 2024.**

« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 24P03T – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE VOIRIE, REHABILITATION ET CREATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES, REHABILITATION DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE RUE DE PARIS, GRANDE RUE ET COUR DES DENISES A MANCHECOURT ».

▪ **DÉCISION N° 24-288 DU 10 SEPTEMBRE 2024.**

« CONCERNANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 24E11S – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE LABROSSE ET COUDRAY, LE COMPLEMENT DU FORAGE ET LA DEMOLITION DU CHATEAU D'EAU DE LABROSSE ».

▪ **DÉCISION N° 24-292 DU 11 SEPTEMBRE 2024.**

« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 24E04T – TRAVAUX D'INTERCONNEXION DU FORAGE DE MAINVILLIERS AVEC LES COMMUNES DELEGUEES DE MAINVILLIERS, NANGEVILLE ET ORVEAU-BELLESAUVE ».

▪ **DÉCISION N° 24-293 DU 12 SEPTEMBRE 2024.**

« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 24E06T – TRAVAUX D'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE LABROSSE ET COUDRAY, COMPLEMENT DU FORAGE DE LABROSSE ».

▪ **DÉCISION N° 24-295 DU 17 SEPTEMBRE 2024.**

« RELATIVE A UN CONTRAT POUR LE SPECTACLE ENFANT « QUI VEUT LA PEAU DU MAGICIEN » AVEC SUDDEN THEATRE – THEATRE DES BELIERS PARISIENS ».

▪ **DÉCISION N° 24-299 DU 20 SEPTEMBRE 2024.**

« CONCERNANT LA DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS DANS LE CONTENTIEUX AVEC MME CORNET (CONTESTATION TAXE D'AMENAGEMENT ET D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - DOSSIER 20240395) ».

▪ **DÉCISION N° 24-300 DU 20 SEPTEMBRE 2024.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 23P12T – TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS, STATIONNEMENTS, VOIRIES, CREATION D'UNE LIAISON DOUCE, AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU PARQUET A MALESHERBES – LOT N° 1 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ».

▪ **DÉCISION N° 24-301 DU 24 SEPTEMBRE 2024.**

« RELATIVE AU VIREMENT DE CREDITS N° 5 - BUDGET PRINCIPAL ».

▪ **DÉCISION N° 24-308 DU 2 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 23P04S – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS SUR LE QUARTIER DU PARQUET – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° 24-316 DU 8 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 22E08S – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'INTERCONNEXION DU FORAGE DE MAINVILLIERS AVEC LES CHATEAUX D'EAU DE MAINVILLIERS, NANGEVILLE ET ORVEAU-BELLESAUVE ».

▪ **DÉCISION N° 24-317 DU 11 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 23P03S – MISSION DE PAYSAGISTE CONCEPTEUR POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS SUR LE MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° 24-319 DU 15 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – ROUSSEAU-LANSON ».

▪ **DÉCISION N° 24-328 DU 17 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – BORELLI-DIEULESAINT ».

▪ **DÉCISION N° 24-329 DU 17 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – COUPÉ-DOS SANTOS ».

▪ **DÉCISION N° 24-330 DU 18 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 24P10T – AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS ».

▪ **DÉCISION N° 24-331 DU 18 OCTOBRE 2024.**

« PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 24P11T – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES – ENTRETIEN COURANT ET MAINTENANCE DES ECLAIRAGES ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE – GESTION DES ILLUMINATIONS FESTIVES DU MALESHERBOIS ».

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### ❖ FINANCES.

#### 24-11-FIN-01 DECISION MODIFICATIVE N° 2024/05 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2024/05 du budget annexe de la production et de la distribution de l'eau potable.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-014 -- 701249 REDEV POLLUTION AESN REVERSEMENT	- 130 000,00			
D-042 -- 675 VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		40 000,00		
D-011 -- 6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES		72 000,00		
D-011 -- 61523 RESEAUX		103 300,00		
D-65 -- 6541 CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR		73 000,00		
D-012 -- 6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATT		220 000,00		
R-040 -- 281561 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				79 300,00
R-70 -- 70111 VENTES D'EAU AUX ABONNES				110 000,00
R-70 -- 701241 REDEVANCE POLLUTION AESN				155 000,00
R-70 -- 70128 AUTRES TAXES ET REDEVANCES				34 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 130 000,00</b>	<b>508 300,00</b>	<b>-</b>	<b>378 300,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>378 300,00</b>		<b>378 300,00</b>

#### 24-11-FIN-02 ADMISSION EN ANNULATION DE DETTES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'admission en créances éteintes des créances mentionnées dans le tableau annexé (liste n° 7083100632) pour un montant total de 2 487.53 € (Deux mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-trois centimes).
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulation et admission en non-valeur sont disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » de l'exercice en cours.

#### 24-11-FIN-03 ADMISSION EN ANNULATION DE DETTES – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'annulation des dettes mentionnées dans le tableau annexé (liste n° 7130010932) pour un montant total de 4 362.96 € (Quatre mille trois cent soixante-deux euros et quatre-vingt-seize centimes)
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulation et admission en non-valeur sont disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » de l'exercice en cours.

❖ **EAU-ASSAINISSEMENT.****24-11-EAU-04 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CCPG – ANNEE 2023.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du rapport annuel de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

❖ **URBANISME.****24-11-URB-05 TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MALESHERBOIS AU SDIS DU LOIRET.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** le transfert en pleine propriété, sans déclassement préalable, au profit du SDIS du Loiret – 195 rue de la Gourdonnerie – 45 400 SEMOY du centre de secours du Malesherbois, sis rue de Vauluizard à Malesherbes – 45 330 LE MALESHERBOIS par une cession à l'euro symbolique.
- **PRECISE** que ce transfert porte sur les bâtiments et le terrain d'assiette implantés sur les parcelles cadastrées 191 Section ZL N° 403, 404 et 423, respectivement d'une contenance cadastrale de 187 m<sup>2</sup>, 2 500 m<sup>2</sup> et 2 400 m<sup>2</sup>.
- **PRECISE** qu'en cas de désaffectation ultérieure, ce bien retournerait dans le patrimoine communal dans les mêmes conditions que celles qui auront prévalu pour l'établissement de ce transfert.
- **DEMANDE** au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret de faire réaliser à ses frais l'acte notarié relatif à ce transfert ainsi que l'ensemble des documents y afférents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte authentique nécessaire à la réalisation de ce transfert en pleine propriété.
- **PRECISE** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre correspondant du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** qu'une convention particulière à intervenir fixera les modalités du transfert de propriété.
- **CONSTATE** la caducité de plein droit de la convention de mise à disposition des personnels et des biens de la commune au profit du SDIS du Loiret signée le 16 novembre 1998, à compter de la date de transfert de propriété.

❖ **AFFAIRES GENERALES.****24-11-AFG-06 RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCPG – ANNEE 2023.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.****24-11-CAP-07 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS ET L'ASSOCIATION ARC-EN-CIEL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la commune du Malesherbois et l'association « Arc-en-Ciel » tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention et tous documents liés au présent dossier.
- **PRECISE** que les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget des exercices concernés aux chapitres concernés.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**24-11-CAP-08 TARIFS DES SPECTACLES POUR L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les différents tarifs et la grille des spectacles programmés pour l'année 2025.
- **PRECISE** que tous les actes liés à ces opérations sont ou seront signés par Monsieur Le Maire ou l'Adjointe Déléguée.
- **PRECISE** que tous les évènements listés sont susceptibles d'être déplacés ou annulés suivant les conditions techniques, sanitaires, contextuelles.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré au chapitre 011.
- **PRECISE** que les attributions « Entrée gratuite » ont été listées pour le Diffuseur dans chaque contrat des spectacles et pour l'Organisateur.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

❖ **VIE SPORTIVE.****24-11-SPO-09 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CLUB D'EDUCATION CANINE » AU TITRE DE L'ANNEE 2024.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Club d'éducation canine » une subvention exceptionnelle d'un montant de 746,90 € (sept cent quarante-six euros et quarante-vingt-dix cents) pour la réalisation de l'opération « Organisation Relance Ring niveau Régional Avril 2024 » au titre de l'année 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie du Malesherbois.

- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2024 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**24-11-SPO-10 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « FIGHT CLUB MALESHERBES » AU TITRE DE L'ANNEE 2024.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Fight Club Malesherbes » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 283,80 € (mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingts cents) pour la réalisation de l'opération « Participation à 12 championnats dont le Championnat de France » au titre de l'année 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie du Malesherbois.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2024 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**24-11-SPO-11 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « MOVE FIT & DANCE » AU TITRE DE L'ANNEE 2024.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équipement à l'association « Move Fit & Dance » au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 654,84 € (six cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents).
- **PRECISE** que la subvention d'équipement sera versée après la signature de l'avenant à la convention liant la commune à l'association.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à la convention liant la commune à l'association.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice concerné au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

**Hervé GAURAT**

